



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/C.5/43/1/Add.2
12 avril 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 115 de la liste préliminaire*

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1988-1989

MONTANTS ESTIMATIFS REVISES

ADDITIF

PARTIE III

**Mesures de réorganisation du Secrétariat prises depuis
l'adoption du budget-programme de 1988-1989**

Rapport du Secrétaire général

1. On se rappellera qu'à la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale, le Secrétaire général, comme suite à la recommandation formulée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1988-1989, a fourni une mise à jour du rapport intérimaire 1/ sur l'application de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale, qu'il avait présenté au printemps de 1987. Cette mise à jour donnait des renseignements plus complets et plus détaillés, en ce qui concerne le programme et le budget, sur les réformes et les mesures de réorganisation déjà adoptées, dans la mesure où elles affectaient le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1988-1989. On avait indiqué à l'époque que d'autres changements étaient prévus comme suite aux travaux de la Commission spéciale du Conseil économique et social chargée d'entreprendre l'étude approfondie de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social, et aux études internes en cours, et que les résultats de ces travaux seraient pris en

* A/43/50.

considération dans les montants estimatifs révisés qui seraient présentés en 1988. Au moment où il a établi les présents montants estimatifs révisés, le Secrétaire général n'était pas en mesure de rendre compte des résultats des travaux de la Commission spéciale ni de l'étude interne des secteurs économique et social effectuée parallèlement. Cela dit, un certain nombre d'études internes portant sur le secteur politique, le Département de l'administration et de la gestion et le Département de l'information sont maintenant achevées et ont abouti à la mise en place de nouvelles structures, plus rationnelles. Ces changements organisationnels, ainsi que leurs incidences sur les tableaux d'effectifs inscrits au budget ordinaire, sont exposés ci-après.

2. Le présent document porte sur quatre parties du chapitre premier du budget-programme (Politique, direction et coordination d'ensemble); sur le chapitre 2A.D (Missions spéciales); sur les parties 3B, 3C et 3E du chapitre 3 (Affaires politiques, tutelle et décolonisation); sur le chapitre 6B (Centre pour le développement social et les affaires humanitaires); sur le chapitre 20 (Contrôle international des drogues); sur le chapitre 23 (Droits de l'homme); et sur les chapitres 28A, 28B, 28C, 28D, 28J, et 28K. Il est également fait mention du chapitre 2B (Affaires de désarmement) et du chapitre 27 (Information). On notera que, tout comme dans les autres parties de ce document, les fonds extra-budgétaires ne sont pas pris en compte dans les présents montants estimatifs révisés.

CHAPITRE PREMIER. POLITIQUE, DIRECTION ET COORDINATION D'ENSEMBLE

Sous-chapitre 1B.3. Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, aux affaires de l'Assemblée générale et aux services du Secrétariat

1B.1 Conformément à l'alinéa e) du paragraphe 10 de la résolution 42/211 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a revu sa décision tendant à confier à ce Bureau le soin de fournir les services techniques de secrétariat nécessaires pour les réunions jusqu'à présent desservies par le Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales. Les résultats de ce réexamen figurent dans la partie IV du présent rapport. Aucune révision n'est proposée aux arrangements indiqués dans les paragraphes 6 et 40 du rapport de mise à jour 1/.

1B.2 Les arrangements concernant les liaisons avec les organisations non gouvernementales, mentionnés à l'alinéa d) du paragraphe 10 de la résolution 42/211 de l'Assemblée générale, font actuellement l'objet d'une étude de gestion, dont il sera rendu compte lors de la vingt-huitième session du Comité du programme et de la coordination (CPC).

Sous-chapitre 1B.9. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève

1B.3 La rationalisation de ce Bureau implique que le poste D-2 de Directeur général adjoint soit transféré au chapitre 2A.D (Missions spéciales) (voir par. 2A.1 ci-dessous). En outre, on propose de transférer au chapitre 23 (Droits de l'homme) un poste D-1 pour la supervision des activités relatives aux droits de l'homme, désormais confiées au Directeur général.

/...

Tableau 1B.1

**Sous-chapitre 1B.9. Bureau du Directeur général de l'Office
des Nations Unies à Genève**

	<u>SGA</u>	<u>SSG</u>	<u>D-2</u>	<u>D-1</u>	<u>P-5</u>	<u>P-4</u>	<u>P-3</u>	<u>P-2/1</u>	<u>Total</u>	<u>Serv. gén.</u>
Tableau d'effectifs approuvé	1	-	1	1	3	1	1	2	10	11
Réorganisation/transferts (1)	-	-	(1)	(1)	-	-	-	-	(2)	-
Réductions de postes proposées (2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(2)
Ajustements proposés (1) + (2)	-	-	(1)	(1)	-	-	-	-	(2)	(2)
Objectifs pour décembre 1989	1	-	-	-	3	1	1	2	8	9

**Sous-chapitre 1B.10. Bureau du Directeur général de l'Office
des Nations Unies à Vienne**

1B.4 Comme le Secrétaire général l'indiquait dans son rapport intérimaire sur l'application de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale 2/, les responsabilités du Directeur général ont été considérablement élargies puisqu'elles englobent maintenant les fonctions précédemment confiées au Sous-Secrétaire général au développement social et aux affaires humanitaires, les responsabilités de gestion qui incombait au Secrétaire général adjoint chargé du Département des affaires économiques et sociales internationales - dont le Centre faisait auparavant partie intégrante - ainsi que la coordination de tous les programmes des Nations Unies relatifs aux stupéfiants, fonction qui incombait auparavant au Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale. Du fait de ces attributions supplémentaires, on a étoffé les effectifs du Cabinet du Directeur général en leur ajoutant 2 postes P-5 et 4 postes d'agent des services généraux transférés du chapitre 6B (Activités portant sur des questions de développement social à l'échelle mondiale). Compte tenu de la réduction des postes, l'augmentation nette des effectifs serait d'un poste P-5 et de 3 postes d'agent des services généraux.

/...

Tableau 1B.2**Sous-chapitre 1B.10. Bureau du Directeur général de l'Office
des Nations Unies à Vienne**

	<u>SGA</u>	<u>SSG</u>	<u>D-2</u>	<u>D-1</u>	<u>P-5</u>	<u>P-4</u>	<u>P-3</u>	<u>P-2/1</u>	<u>Total</u>	<u>Serv. gén.</u>
Tableau d'effectifs approuvé	1	-	-	1	2	-	-	-	4	5
Réorganisation/transferts (1)	-	-	-	-	2	-	-	-	2	4
Réductions de postes proposées (2)	-	-	-	-	(1)	-	-	-	(1)	(1)
Ajustements proposés (1) + (2)	-	-	-	-	1	-	-	-	1	3
Objectifs pour décembre 1989	1	-	-	1	3	-	-	-	5	8

**Sous-chapitre 1B.12. Bureau de la recherche et de la collecte
d'information**

1B.5 Il convient de rappeler qu'au paragraphe 16 du rapport de mise à jour 1/, le Secrétaire général avait indiqué que sur les 21 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur nécessaires à ce Bureau, seuls 15 postes avaient été recensés comme pouvant lui être transférés. C'est donc ce dernier chiffre qui apparaît dans le tableau d'effectifs approuvé par l'Assemblée générale pour l'exercice biennal 1988-1989. On propose maintenant d'inscrire au tableau d'effectif du Bureau les six postes manquants (3 postes D-1 et 3 postes P-4), à mesure que des postes qu'il est prévu de supprimer ailleurs et qui correspondent aux classes voulues deviendront disponibles au cours de l'exercice biennal, grâce au plan de réduction.

/...

Tableau 1B.3

Sous-chapitre 1B.12. Bureau de la recherche et de la collecte d'informations

	<u>SGA</u>	<u>SSG</u>	<u>D-2</u>	<u>D-1</u>	<u>P-5</u>	<u>P-4</u>	<u>P-3</u>	<u>P-2/1</u>	<u>Total</u>	<u>Serv. gén.</u>
Tableau d'effectifs approuvé	-	1	1	1	3	5	2	2	15	21
Réorganisation/ transferts (1)	-	-	-	3	-	3	-	-	6	-
Réductions de poste proposées (2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ajustements proposés (1) + (2)	-	-	-	3	-	3	-	-	6	-
Objectifs pour décembre 1989	-	1	1	4	3	8	2	2	21	21

CHAPITRE 2A.D. MISSIONS SPECIALES

2A.1 Il est proposé de créer un poste de Conseiller militaire spécial auprès du Secrétaire général, de classe D-2, en transférant un poste inscrit au chapitre 1B.9 (Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève) (voir par. 1B.3 ci-dessus). Le Secrétaire général a des responsabilités étendues en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, et le Conseiller militaire lui fournit, ainsi qu'aux secrétaires généraux adjoints aux affaires politiques spéciales, des avis sur les aspects militaires des opérations de maintien de la paix menées par l'ONU et sur les situations de conflit effectif ou potentiel dont l'Organisation est saisie. Le Conseiller suit les aspects militaires, opérationnels et logistiques de toutes les opérations de maintien de la paix et les missions d'observateurs militaires de l'ONU et assure la liaison avec les Missions permanentes des pays qui fournissent des contingents.

CHAPITRE 2B. DEPARTEMENT DES AFFAIRES DE DESARMEMENT

2B.1 La restructuration du Département, en application de la recommandation 20 figurant dans le rapport du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies 3/, fait l'objet d'une étude de gestion qui devrait être terminée sous peu.

CHAPITRE 3. AFFAIRES POLITIQUES, TUTELLE ET DECOLONISATION

3.1 Outre les regroupements et les redistributions de fonctions indiqués dans les paragraphes 25 et 26 du rapport de mise à jour 1/, un certain nombre de mesures de réorganisation ont été prises au chapitre 3. Elles se résument comme suit :

a) Deux divisions ont été créées au Département des questions politiques spéciales, de la coopération régionale, de la décolonisation et de la tutelle, à savoir la Division des questions politiques spéciales et de la coopération régionale et la Division de la décolonisation et de la tutelle, avec un service administratif commun. En outre, conformément aux mandats définis par l'Assemblée générale, le Département est chargé de servir de centre de liaison au Siège pour toutes les urgences en Afrique et les situations d'urgence ayant un caractère politique (chap. 3B);

b) On a procédé au recensement et au transfert des ressources nécessaires au Bureau du représentant spécial du Secrétaire général pour les affaires humanitaires en Asie du Sud-Est (chap. 3E);

c) Le secrétariat du Conseil pour la Namibie a été transféré au Bureau du Commissaire des Nations Unies pour la Namibie, en application de la recommandation 19 du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau (chap. 3 C). Conformément à l'alinéa c) du paragraphe 10 de la résolution 42/211 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a appliqué la recommandation 19, portant sur les activités relatives à la Namibie, en consultation avec le Conseil des Nations Unies pour la Namibie. Le détail des montants estimatifs révisés concernant le chapitre 3 C (Namibie) figure dans la partie IV du présent document.

Sous-chapitre 3B. Département des questions politiques spéciales, de la coopération régionale, de la décolonisation et de la tutelle

3.2 Sur la base des résultats d'une étude de gestion entreprise en application des recommandations 19, 21 et 22 du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau, et compte tenu des responsabilités supplémentaires assignées au Département, la nouvelle structure approuvée pour le Département est la suivante :

a) Bureau du Secrétaire général adjoint (y compris le Groupe des programmes d'urgence en Afrique);

b) Division des questions politiques spéciales et de la coopération régionale;

c) Division de la décolonisation et de la tutelle;

d) Services d'appui au programme (y compris le Service administratif et le Groupe de l'édition).

/...

Tableau 3B.1

Sous-chapitre 3B. Département des questions politiques spéciales, de la coopération régionale, de la décolonisation et de la tutelle (à l'exclusion du Bureau du Commissaire pour la Namibie)

		<u>SGA</u>	<u>SSG</u>	<u>D-2</u>	<u>D-1</u>	<u>P-5</u>	<u>P-4</u>	<u>P-3</u>	<u>P-2/1</u>	<u>Total</u>	<u>Services généraux</u>
Tableau d'effectifs approuvé	2	-	2	5	9	8	11	5	42	30	
Réorganisation/transferts a/											
(1)	(1) b/	-	-	(1)	(1)	(1)	(6)	(1)	(11)	(3)	
Réductions de postes proposées											
(2)	-	-	-	(1)	(1)	-	(1)	-	(3)	(2)	
Ajustements proposés											
(1)+(2)		(1)	-	-	(2)	(2)	(1)	(7)	(1)	(14)	(5)
Objectif pour décembre 1989	1 b/	-	2	3	7	7	4	4	28	25	

a/ Le résultat net des transferts de poste est le suivant :

- i) Postes transférés au chapitre 3C (Bureau du Commissaire pour la Namibie) : 1 poste D-1, 1 poste P-5, 2 postes P-4, 6 postes P-3, 1 poste P-2 et 6 postes d'agent des services généraux (autres classes), représentant les effectifs du secrétariat du Conseil pour la Namibie;
- ii) Postes transférés du chapitre 3C : 1 poste P-4 et 3 postes d'agent des services généraux, pour l'appui administratif aux activités relatives à la Namibie.

b/ Poste vacant, gelé en attendant les décisions sur la réduction du nombre des postes de SGA/SSG.

/...

1. Bureau du Secrétaire général adjoint (y compris le Groupe des programmes d'urgence en Afrique)

3.3 La principale attribution de ce bureau est d'assurer, après regroupement, la direction et la coordination générales du Département des questions politiques spéciales, de la coopération régionale, de la décolonisation et de la tutelle, d'en gérer le personnel et d'en superviser les activités.

3.4 Conformément à la recommandation 22 du Groupe de haut niveau concernant les programmes d'assistance économique spéciale et à la décision prise par le Secrétaire général de transférer au PNUD l'administration de ces programmes "sauf dans les cas où, pour des raisons de susceptibilités politiques, d'autres arrangements pourraient convenir" 4/, le Groupe des programmes spéciaux d'assistance économique est remplacé par un groupe des programmes d'urgence et des programmes spéciaux de secours qui relève directement du Secrétaire général adjoint. Il y a en effet moins à faire pour les programmes spéciaux d'assistance économique et plus à faire pour les urgences en Afrique, depuis la fermeture, le 31 octobre 1986, du Bureau des Nations Unies pour les opérations d'urgence en Afrique. Il a été décidé à cet égard que l'Equipe spéciale pour les opérations d'urgence en Afrique, dont font partie les organisations du système qui interviennent le plus souvent dans les situations d'urgence, devrait poursuivre ses activités. Cette Equipe spéciale a joué un rôle important dans le récent passé et il a paru essentiel d'en maintenir les activités à un niveau opérationnel. Le Secrétaire général adjoint aux questions politiques spéciales assure la présidence de l'Equipe spéciale à l'échelon des chefs de secrétariat.

3.5 Le Groupe des programmes d'urgence en Afrique compte 1 poste D-1, 2x postes P-5 et 2x postes d'agent des services généraux (autres classes).

2. Division des questions politiques spéciales et de la coopération régionale

Questions politiques spéciales

3.6 Pour ce qui est des questions politiques spéciales, le personnel de la Division, par l'intermédiaire du Secrétaire général adjoint, aide le Secrétaire général à s'acquitter des responsabilités politiques qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies et de celles que l'Assemblée générale lui confie, y compris les missions de bons offices, et à favoriser le règlement des questions spéciales de caractère politique, l'accent étant particulièrement mis sur les aspects politiques des questions sociales, économiques et humanitaires intéressant l'Afrique.

Coopération régionale

3.7 Il s'agit ici d'aider le Secrétaire général à appliquer les résolutions de l'Assemblée générale lui demandant de promouvoir la coopération entre les organes, organisations et organismes du système des Nations Unies et les organisations, associations et conférences spécialisées à l'échelon interrégional, régional et sous-régional, qui ont le statut d'observateur ou un autre statut officiel auprès de l'ONU.

/...

3. Division de la décolonisation et de la tutelle

3.8 Cette division a repris les fonctions de l'ancien Département des affaires politiques, de la tutelle et de la décolonisation, excepté celles qui se rapportent à la Namibie. Elle est donc chargée d'aider le Secrétaire général, par l'intermédiaire du Secrétaire général adjoint, à s'acquitter de ses responsabilités politiques concernant l'autodétermination des peuples, en vertu de la Charte, et la décolonisation, en application des résolutions des organes des Nations Unies, surtout de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale). En outre, la Division conseille et assiste le Secrétaire général touchant les problèmes de politique générale relatifs à la décolonisation, et notamment du point de vue de la paix et de la sécurité internationales.

3.9 La Division fournit des services de secrétariat et des services fonctionnels au Conseil de tutelle, à la Quatrième Commission de l'Assemblée générale et au Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, ainsi qu'à leurs organes spéciaux et subsidiaires respectifs, y compris les missions, chargés des questions intéressant les territoires sous tutelle et les territoires non autonomes.

4. Services d'appui au programme

3.10 Ils sont assurés par un service administratif commun et par le Groupe de l'édition.

3.11 Le nouveau service administratif unique remplace celui du Département et celui du Bureau du Commissaire des Nations Unies pour la Namibie. Il assure l'administration du Département, du Conseil pour la Namibie et du Bureau du Commissaire pour la Namibie. Selon les questions traitées, il relève soit du Secrétaire général adjoint aux questions politiques spéciales, à la coopération régionale, à la décolonisation et à la tutelle, soit du Commissaire.

3.12 Le Groupe de l'édition est chargé d'éditer les documents soumis par le Département aux organes intergouvernementaux qu'il dessert.

Sous-chapitre 3C. Namibie

3.13 Comme il a été indiqué au paragraphe 3.1, on trouvera au chapitre 3C (partie IV du présent document) le détail des montants estimatifs révisés et une description de l'organisation et du programme du Bureau du Commissaire des Nations Unies pour la Namibie après restructuration.

Sous-chapitre 3E. Asie du Sud-Est : affaires politiques et humanitaires

3.14 Comme il est dit au paragraphe 3.116 du projet de budget-programme 5/, les effectifs du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les affaires humanitaires en Asie du Sud-Est ont été englobés, pour le début de l'exercice biennal 1988-1989, dans le tableau d'effectifs général du chapitre 3B.

/...

3.15 Les postes nécessaires à ce bureau, ainsi que les ressources connexes, ont depuis été identifiés. Il s'agit d'un poste D-1, d'un poste P-3 et de trois postes d'agent des services généraux.

3.16 En revoyant les attributions du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les affaires humanitaires en Asie du Sud-Est, on a constaté aussi qu'il fallait ajuster la classification des postes. On a donc décidé d'échanger le poste P-3 précédemment transféré du chapitre 3B à ce bureau contre un poste P-4 du chapitre 6A (Département des affaires économiques et sociales internationales).

3.17 En outre, afin d'améliorer l'efficacité du bureau de liaison à New York du Représentant spécial du Secrétaire général pour la coordination des programmes d'assistance humanitaire au peuple kampuchéen, dont les services sont à Bangkok, il a été décidé que les fonctions de ce bureau - rester en contact avec 45 pays donateurs environ, fournir des services fonctionnels aux réunions périodiques de donateurs, gérer les fonds et la trésorerie et tenir à jour les dossiers - seraient confiées au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les affaires humanitaires en Asie du Sud-Est. Un poste P-5 et un poste d'agent des services généraux ont donc été transférés au chapitre 3E 2).

3.18 A la suite de la réorganisation décrite aux paragraphes 3.14 à 3.17 ci-dessus, le tableau d'effectifs du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les affaires humanitaires en Asie du Sud-Est [(chap. 3E 2)] se présente comme suit :

Tableau 3E.1

Chapitre 3E.2. Bureau du représentant spécial du Secrétaire général pour les affaires humanitaires en Asie du Sud-Est

	<u>SGA</u>	<u>SSG</u>	<u>D-2</u>	<u>D-1</u>	<u>P-5</u>	<u>P-4</u>	<u>P-3</u>	<u>P-2/1</u>	<u>Total</u>	<u>Services généraux</u>
Tableau d'effectifs approuvé	-	-	1	-	-	1	-	2	3	
Réorganisation/transferts (1)	-	-	-	1	1	(1)	-	1	1	
Réductions de postes proposées (2)	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)	
Ajustements proposés (1)+(2)	-	-	-	-	1	1	(1)	-	1	-
Objectif pour décembre 1989	-	-	1	1	1	-	-	3	3	

**CHAPITRE 6B. CENTRE POUR LE DEVELOPPEMENT SOCIAL ET
LES AFFAIRES HUMANITAIRES**

6B.1 Comme on l'a vu au paragraphe 37 du rapport de mise à jour 1/, les activités de développement social à l'échelle mondiale, qu'assurait auparavant le Département des affaires économiques et sociales internationales, ont été transférées à un nouveau chapitre 6B du titre IV (Activités économiques, sociales et humanitaires) du budget-programme; elles sont menées sous l'autorité directe du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne, qui est également chef du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires depuis le 1er mars 1987.

6B.2 Vu les responsabilités supplémentaires confiées au Directeur général, deux postes P-5 et quatre postes d'agent des services généraux seront transférés de ce chapitre au Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne, comme il est indiqué au chapitre 1B.10 (Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne). En outre, afin d'exploiter au maximum les possibilités de simplification administrative et d'économies qu'offrent le regroupement de la direction du Centre et la coordination de tous les programmes de contrôle des drogues sous l'autorité du Directeur général, un poste P-5 et cinq postes d'agent des services généraux seront transférés à la Division des services d'appui (Vienne), qui fournira ces services à tous les bureaux organiques de Vienne, comme il est indiqué au chapitre 28J.

Tableau 6B.1

**Chapitre 6B. Centre pour le développement social et
les affaires humanitaires**

	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	Serv. gén.
Tableau d'effectifs approuvé	-	1	2	4	9	18	7	11	52	38
Réorganisation/ transferts (1)	-	(1) a/	-	-	(3)	-	-	-	(4)	(9)
Réductions de postes proposées (2)	-	-	-	(1)	(1)	(4)	(1)	1	(6)	(2)
Ajustements proposés (1) + (2)	-	(1)	-	(1)	(4)	(4)	(1)	1	(10)	(11)
Objectif pour décembre 1989	-	-	2	3	5	14	6	12	42	27

a/ Poste vacant, gelé dans l'attente de la décision sur la réduction du nombre de postes de SGA/SSG.

/...

CHAPITRE 20. CONTROLE INTERNATIONAL DES DROGUES

20.1 Afin de tirer le meilleur parti des possibilités de simplification administrative et d'économies qu'offrent le regroupement de la direction du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires et la coordination de toutes les activités de contrôle des drogues sous l'autorité du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne, il a été décidé de créer une division des services d'appui qui assurera les services administratifs de tous les bureaux organiques de l'Office, comme indiqué au chapitre 28J ci-après.

20.2 En conséquence, il faudra transférer un poste P-4 et quatre postes d'agent local du chapitre 20 au chapitre 28J, pour regrouper à la Division des services d'appui les fonctions administratives qui étaient assurées jusqu'à présent par la Division des stupéfiants et le secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants.

Tableau 20.1

Chapitre 20. Contrôle international des drogues

	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	Serv. gén.
Tableau d'effectifs approuvé	-	-	1	3	4	9	7	8	32	27
Réorganisation/ transferts (1)	-	-	-	-	-	(1)	-	-	(1)	(4)
Réductions de postes proposées (2)	-	-	-	(1)	(1)	(2)	-	-	(4)	(4)
Ajustements proposés (1) + (2)	-	-	-	(1)	(1)	(3)	-	-	(5)	(8)
Objectif pour décembre 1989	-	-	1	2	3	6	7	8	27	19

CHAPITRE 23. DROITS DE L'HOMME

23.1 Il est proposé de transférer à ce chapitre un poste D-1 du Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, puisque c'est le Directeur général qui supervise dorénavant l'activité du Centre pour les droits de l'homme.

Tableau 23.1

Chapitre 23. Droits de l'homme

	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	Serv. gén.
Tableau d'effectifs approuvé	- a/	1	-	2	8	14	14	9	48	33
Réorganisation/transferts (1)	-	(1) b/	-	1	-	-	-	-	1	-
Réductions de postes proposées (2)	-	-	-	-	(1)	(1)	(1)	-	(3)	(5)
Ajustements proposés (1) + (2)	-	(1)	-	1	(1)	(1)	(1)	-	(2)	(5)
Objectif pour décembre 1989	- a/	-	-	3	7	13	13	9	46	28

a/ Le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, dont le poste de Secrétaire général adjoint est inscrit au chapitre 1B.9, a la haute main sur le Centre des droits de l'homme.

b/ Poste vacant gelé en attendant une décision sur la réduction du nombre des postes de SGA/SSG.

/...

CHAPITRE 27. DEPARTEMENT DE L'INFORMATION

27.1 Après une étude de gestion, le Secrétaire général a approuvé une restructuration qui a pris effet le 2 novembre 1987. En bref, cette restructuration a consisté à dissoudre le Groupe de la planification, de la programmation et de l'évaluation, la Division de la radio, la Division des moyens visuels, la Division de la presse et des publications, la Division des relations extérieures et la Division de l'information économique et sociale. Ils ont été remplacés par le Service des médias/haute direction, qui rend compte directement au Secrétaire général adjoint, le Service de la direction des projets et de la promotion, la Division de la production écrite et audio-visuelle et la Division de la diffusion (qui relèvent du Bureau de l'exécution des programmes), la Division des centres d'information des Nations Unies (dont fait partie le Service administratif). On trouvera le détail des montants estimatifs révisés et une description de l'organisation et des programmes du Département, après restructuration, au chapitre 27 (Information), qui figure dans la partie IV du présent document.

SECTION 28A. BUREAU DU SECRETAIRE GENERAL ADJOINT A L'ADMINISTRATION ET A LA GESTION

28A.1 Conformément à la recommandation 40 du Comité d'experts intergouvernementaux de haut niveau, les fonctions administratives auparavant réparties entre différentes unités aux chapitres 28B (Bureau de la planification des programmes, du budget et des finances), 28C (Bureau de la gestion des ressources humaines) et 28D (Bureau des services généraux) ont été regroupées dans un seul et même Service administratif, au bureau du Secrétaire général adjoint. Cela entraîne le transfert des ressources suivantes :

	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total partiel	Serv. gén.	Total partiel	Total
Postes transférés du chapitre 28C	-	-	1	1	-	-	2	3	3	5
Postes transférés du chapitre 28B	-	-	1	-	-	1	2	3	3	5
Postes transférés du chapitre 28D	-	1	1	1	1	-	4	10	10	14
Total, Service administratif	-	1	3	2	1	1	8	16	16	24

/...

Tableau 28A.1

**Chapitre 28A. Bureau du Secrétaire général adjoint à
l'administration et à la gestion**

	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	Serv. gén.
Tableau d'effectifs approuvé	1	-	1	1	2	-	-	1	6	6
Réorganisation/ transferts (1)	-	-	-	1	3	2	1	1	8	16
Réductions de postes proposées (2)	-	-	-	-	(2)	-	-	-	(2)	(2)
Ajustements proposés (1) + (2)	-	-	-	1	1	2	1	1	6	14
Objectif pour décembre 1989	1	-	1	2	3	2	1	2	12	20

**CHAPITRE 28B. BUREAU DE LA PLANIFICATION DES PROGRAMMES,
DU BUDGET ET DES FINANCES**

28B.1 La planification, la budgétisation, le contrôle et l'évaluation des programmes ayant été regroupés dans ce bureau, comme il est indiqué au paragraphe 43 du rapport de mise à jour 1/, la nouvelle structure suivante a été approuvée par le Bureau :

- a) Bureau du Sous-Secrétaire général (Contrôleur);
- b) Bureau du Contrôleur adjoint (y compris le Groupe de la gestion financière et des systèmes de contrôle; la Section des contributions; le Groupe chargé des questions relatives au maintien de la paix et de questions spéciales; la Section des assurances);
- c) Division de la planification des programmes et du budget;
- d) Division de l'évaluation et des services consultatifs de gestion;

/...

e) Division de la comptabilité;

f) Trésorerie.

La Section de la gestion des placements ne fait plus partie du Bureau de la planification des programmes, du budget et des finances.

Tableau 28B.1

**Chapitre 28B. Bureau de la planification des programmes,
du budget et des finances**

	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	Serv. gén.
Tableau d'effectifs approuvé a/	-	2	5	11	19	20	22	13	92	108
Réorganisation/ transferts (1)	-	(1) b/	-	-	1 c/	3 c/	-	-	3 c/	7 c/
Tableau d'effectifs avant réductions de postes	-	1	5	11	20	23	22	13	95	115
Réductions des postes proposées (2)	-	-	(2)	(3)	(6)	(1)	(2)	-	(14)	(19)
Ajustements proposés (1) + (2)	-	(1)	(2)	(3)	(5)	2	(2)	-	(11)	(12)
Objectif pour décembre 1989	-	1	3	8	14	22	20	13	81	96

a/ Voir A/42/6 et A/C.5/42/2/Rev.1.

b/ Poste vacant, gelé en attendant une décision sur la réduction du nombre de postes de SGA/SSG.

c/ Solde d'un certain nombre de transferts à l'intérieur du chapitre 28 et à partir du chapitre 3 des recettes :

/...

	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Serv. gén.
Postes transférés au chapitre 28A	-	(1)	-	-	(1)	(3)
Postes transférés au chapitre 28C	(1)	(1)	(1)	(2)	-	(4)
Postes transférés du chapitre 28E	1	3	4	1	-	7
Postes transférés du chapitre 3 des recettes	-	-	-	1	1	7
Total	-	1	3	-	-	7

1. Bureau du Sous-Secrétaire général (Contrôleur)

28B.2 La principale fonction de ce bureau - assurer la direction centrale, la gestion et la coordination du personnel et des tâches du Bureau de la planification des programmes, du budget et des finances - reste inchangée.

2. Bureau du Contrôleur adjoint

28B.3 Ce bureau, qui auparavant était responsable uniquement du Groupe de la gestion financière et des systèmes de contrôle, a maintenant la nouvelle structure suivante :

- a) Groupe de la gestion financière et des systèmes de contrôle;
- b) Section des contributions;
- c) Groupe chargé des questions relatives au maintien de la paix et de questions spéciales;
- d) Section des assurances.

3. Division de la planification des programmes et du budget

28B.4 A la suite de la restructuration qui a permis de regrouper les fonctions de planification, de budgétisation, de contrôle et d'évaluation des programmes (voir le document A/C.5/42/2/Rev.1), la Division de la planification des programmes et du budget (ancienne Division du budget) comprend les services suivants :

- a) Bureau du Directeur;
- b) Service des activités économiques et sociales et des droits de l'homme;
- c) Service des activités politiques et juridiques et des services communs;

/...

- d) Groupe central de contrôle;
- e) Groupe de l'analyse des données et du contrôle des systèmes;
- f) Groupe de l'analyse des programmes.

4. Division de l'évaluation et des services consultatifs de gestion

28B.5 Cette division, qui est chargée d'arrêter les politiques, directives et procédures générales d'évaluation, d'examiner les propositions de réorganisation des départements et de formuler des recommandations à leur sujet, comprend les services suivants :

- a) Groupe central d'évaluation;
- b) Service consultatif de gestion.

5. Division de la comptabilité

28B.6 L'organigramme de cette division est inchangé.

6. Trésorerie

28B.7 Dans le document A/42/6, la Trésorerie correspond au programme intitulé "Mise en recouvrement des contributions et services de trésorerie", qui relève du Bureau des services financiers. La Section des contributions fait maintenant partie du Bureau du Contrôleur adjoint, mais les autres fonctions de la Trésorerie sont inchangées.

CHAPITRE 28C. BUREAU DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

28C.1 On a restructuré le Bureau de la gestion des ressources humaines, anciennement Bureau des services du personnel, pour rationaliser ses fonctions de supervision et accroître son efficacité. Outre le Bureau du Sous-Secrétaire général et son Groupe de la planification et de l'information, chargé de concevoir et d'exploiter un système d'information sur les ressources humaines, le Bureau comprend actuellement a) une Division du recrutement et des affectations, où sont regroupées toutes les fonctions concernant le recrutement et les affectations, y compris l'organisation des concours; b) une Division de l'administration et de la formation du personnel, qui est responsable de l'utilisation optimale des ressources humaines, y compris les fonctions d'indemnisation et de classement; et c) une Division des services médicaux et de l'assistance au personnel, où sont regroupées toutes les fonctions relatives au bien-être du personnel, y compris les services médicaux, les activités du personnel, le logement et les services du Conseiller du personnel.

Tableau 28C.1

Chapitre 28C. Bureau de la gestion des ressources humaines

	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	Serv. gén.
Tableau d'effectifs approuvé	-	1	4	6	14	26	24	12	87	133
Réorganisation/ transferts a/ (1)	-	-	-	1	-	-	2	-	3	1
Réductions des postes proposées (2)	-	-	(1)	(2)	(2)	(4)	(4)	-	(13)	(22)
Ajustements proposés (1) + (2)	-	-	(1)	(1)	(2)	(4)	(2)	-	10	(21)
Objectif pour décembre 1989	-	1	3	5	12	22	22	12	77	112

a/ Solde d'un certain nombre de transferts à partir du chapitre 28B et vers le chapitre 28A :

	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	Serv. gén.
Transferts :										
Postes transférés du chapitre 28B	-	-	-	1	1	1	2	-	5	4
Postes transférés au chapitre 28A	-	-	-	-	(1)	(1)	-	-	(2)	(3)
Total	-	-	-	1	-	-	2	-	3	1

/...

1. Bureau du Sous-Secrétaire général

28C.2 Les principales fonctions du Bureau - arrêter et appliquer de façon systématique une politique du personnel cohérente dans l'ensemble du Secrétariat conformément aux décisions des organes législatifs et à celles de l'Administration - restent inchangées.

28C.3 Après réorganisation interne, la structure des effectifs du Bureau du Sous-Secrétaire général a été modifiée comme l'indique en résumé le tableau 28C.2.

2. Groupe de la planification et de l'information

28C.4 Ce groupe, qui relève directement du Sous-Secrétaire général, gère le système d'information sur les ressources humaines qui englobe toutes les données relatives au personnel de l'Organisation.

3. Division du recrutement et des affectations

28C.5 A la suite de la réorganisation interne du Bureau, la Division du recrutement et des affectations comprend les services suivants :

- a) Bureau du Directeur;
- b) Section de recrutement et d'affectation des administrateurs;
- c) Section de recrutement et d'affectation des agents des services généraux;
- d) Section des examens.

4. Division de l'administration et de la formation du personnel

28C.6 Cette nouvelle division, qui est chargée d'appliquer le Statut du personnel et d'assurer la formation, comprend les services suivants :

- a) Bureau du Directeur;
- b) Service de l'administration du personnel et du contrôle de l'application des décisions administratives;
- c) Groupe d'examen des décisions administratives;
- d) Groupe du Manuel des ressources humaines;
- e) Service des indemnités et du classement des emplois;
- f) Service de la formation.

5. Division des services médicaux et de l'assistance au personnel

28C.7 La division, qui vient d'être restructurée, comprend les services fonctionnels suivants :

- a) Bureau du Directeur;
- b) Service médical;
- c) Groupe des activités du personnel et du logement;
- d) Bureau du Conseiller du personnel;
- e) Groupe de liaison avec l'Ecole internationale des Nations Unies.

CHAPITRE 28D. BUREAU DES SERVICES GENERAUX

28D.1 Comme annoncé dans la mise à jour 1/, une division distincte a été créée pour les activités opérationnelles hors Siège et les activités d'appui externe. Une autre division a été créée au sein du Bureau des services généraux : la Division des services électroniques, à laquelle ont été transférées les fonctions et les ressources du Service de calcul de New York, du Service de gestion de l'information et du Service de bureautique qui faisaient partie du chapitre 28E, ainsi que les fonctions de communication assumées auparavant par le Service des communications, des archives et des dossiers, devenu depuis le Service du courrier, des archives et des dossiers. Ce regroupement est justifié par la complémentarité des techniques de télécommunication et de traitement des données.

28D.2 La création d'un Service administratif unique au Département de l'administration et de la gestion s'est traduite par le transfert au chapitre 28A de 14 postes (1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 10 postes d'agent des services généraux) inscrits jusque-là au tableau d'effectifs du Service administratif du Bureau des services généraux.

/...

Tableau 28D.1

Chapitre 28D. Bureau des services généraux

	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	Serv. gén./ autres
Tableau d'effectifs approuvé a/	-	1	3	5	15	14	23	14	75	752
Réorganisation/ transferts (1)	-	-	1	2	2	9	7	4	25 b/	16 b/
Tableau d'effectifs avant réductions de postes	-	1	4	7	17	23	30	18	100	768
Réductions de postes proposées (2)	-	-	(1)	(2)	(3)	(2)	(11)	2	(17)	(142)
Ajustements proposés (1) + (2)	-	-	-	-	(1)	7	(4)	6	8	(126)
Objectif pour décembre 1989	-	1	3	5	14	21	19	20	83	626

a/ Voir A/42/6 et A/C.5/42/2/Rev.1.

b/ Résultat net des transferts prévus à l'intérieur du chapitre 28 :

	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Serv. gén.
Au chapitre 28A	-	(1)	(1)	(1)	(1)	-	(10)
Du chapitre 28E	1	3	3	10	8	4	26
Total	1	2	2	9	7	4	16

/...

CHAPITRE 28J. SERVICES ADMINISTRATIFS ET SERVICES COMMUNS (VIENNE)

28J.1 Afin d'exploiter au mieux les possibilités offertes - en termes de rationalisation et d'économies d'échelle - par le regroupement sous son autorité de programmes et d'activités administrés séparément jusque-là, le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne a proposé de remplacer la Division des services administratifs par une Division des services d'appui dont les fonctions, le tableau d'effectifs et les relations avec les institutions sises à Vienne ont été définis à partir des conclusions d'une étude de gestion. Cette nouvelle division centrale englobe les services financiers, les services de personnel, les services généraux, les services de sécurité et de sûreté et les services de conférence fournis à tous les services organiques de Vienne.

Tableau 28J.1

Chapitre 28J. Services administratifs et services communs (Vienne)

	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	Serv. gén.
Tableau d'effectifs approuvé	-	-	-	1	3	2	5	-	11	145
Réorganisation/ transferts a/ (1)	-	-	-	-	1	1	-	-	2	9
Réductions des postes proposées (2)	-	-	-	-	-	(1)	(2)	-	(3)	(9)
Ajustements proposés (1) + (2)	-	-	-	-	1	-	(2)	-	(1)	-
Objectif pour décembre 1989	-	-	-	1	4	2	3	-	10	145

a/ Postes transférés du chapitre 6B (Question de développement social à l'échelle mondiale) et du chapitre 20 (Contrôle international des drogues).

/...

CHAPITRE 28K. SERVICES COMMUNS (NAIROBI)

28K.1 Fin 1987, on a réalisé une étude administrative sur l'organisation, les fonctions et les effectifs de tous les services administratifs et services communs de Nairobi. On est arrivé à la conclusion que si le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et Habitat devaient garder un personnel, un budget et des fonctions d'enregistrement distincts, en revanche ils devaient mettre en commun les services informatiques, les services financiers et les services généraux dont chacun était doté. Les services en question, ainsi que les services de communication et de courrier, qui relèvent actuellement du PNUE mais sont en réalité des services communs fournis à toutes les organisations installées dans le complexe de Gigiri, devraient être administrés par le Service commun d'appui existant, sans accroissement des ressources prévues pour cette unité au chapitre 28K. De plus, cette mesure permettrait d'économiser deux postes d'administrateur de la classe D-1, l'un au chapitre 18, l'autre au chapitre 19, ainsi qu'un certain nombre de postes d'agent local à ces mêmes chapitres. Le Secrétaire général donnera le détail de ces nouveaux arrangements dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1990-1991.

Notes

1/ A/C.5/42/2/Rev.1.

2/ A/42/234 et Corr.1.

3/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante et unième session, Supplément No 49 (A/41/49).

4/ A/42/234 et Corr.1, par. 30 h) vi).

5/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-deuxième session, Supplément No 6 (A/42/6), sect. 3.
